



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-053-2025-12

PUBLIÉ LE 23 DÉCEMBRE 2025

# Sommaire

## **Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / secrétariat de direction**

IDF-2025-12-01-00037 - Arrêté n°2025-265 du 1er décembre

2025-265-2025-12-01-00037 Portant commissionnement pour effectuer des contrôles au titre de la formation professionnelle et des opérations cofinancées par le Fonds Social Européen (3 pages)

Page 3

IDF-2025-12-01-00038 - Arrêté n°2025-266-2025-12-01-00038 Portant

commissionnement pour effectuer des contrôles au titre de la formation professionnelle et des opérations cofinancées par le Fonds Social Européen (3 pages)

Page 7

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d'Île-de-France

IDF-2025-12-01-00037

Arrêté n°2025-265 du 1er décembre 2025

Portant commissionnement pour effectuer des  
contrôles au titre de la formation professionnelle  
et des opérations cofinancées par le Fonds Social  
Européen

**Arrêté n°2025-265 du 1<sup>er</sup> décembre 2025**

**Portant commissionnement pour effectuer des contrôles au titre de la formation professionnelle et des opérations cofinancées par le Fonds Social Européen**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,

**VU** le code du travail, notamment les articles L. 6361-1 à L. 6361-5 et R. 6361-1 et R. 6361-2 ;

**VU** le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013, modifié, portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil;

**VU** le règlement (UE) n° 1304/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013, modifié, relatif au Fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) n° 1081/2006 du Conseil ;

**VU** le règlement délégué (UE) n° 480/2014 de la Commission du 3 mars 2014, modifié, complétant le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche ;

**VU** le décret n° 2008-548 du 11 juin 2008, modifié, relatif à la commission interministérielle de coordination des contrôles – autorité d'audit pour les fonds européens en France ;

**VU** le décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

**VU** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

- VU** l'arrêté interministériel du 12 août 2025 nommant Monsieur Fabrice MASI, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 25 août 2025,
- VU** l'arrêté IDF-2025-08-27-00002 du 27 août 2025 de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Fabrice MASI, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, en matière administrative,
- VU** l'arrêté du Ministre du Travail, en date du 2 septembre 2025, portant réintégration de Monsieur Mourrade BERKAOUI à la direction régionale interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France ;
- VU** l'assermentation de Monsieur Mourrade BERKAOUI prononcée par le président du Tribunal judiciaire de Paris en date du 13 novembre 2025 ;

### **Arrête**

#### **ARTICLE 1 :**

Monsieur Mourrade BERKAOUI est commissionné pour effectuer les contrôles mentionnés aux articles L. 6361-1 à L. 6361-5 du code du travail.

#### **ARTICLE 2 :**

Monsieur Mourrade BERKAOUI est commissionné pour effectuer les audits mentionnés à l'article 27 du règlement délégué (UE) n° 480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, pour ce qui concerne les opérations sélectionnées dans le cadre du programme opérationnel national FSE pour l'emploi et l'inclusion en métropole (CCI 2014FR05SFOP001) et du programme opérationnel national pour la mise en œuvre de l'initiative pour l'emploi des jeunes en métropole et en outre-mer (CCI 2014FR05M9OP001).

#### **ARTICLE 3 :**

Monsieur Mourrade BERKAOUI est habilité à intervenir sur l'ensemble du territoire de la région Ile-de-France.

#### **ARTICLE 4 :**

Monsieur Mourrade BERKAOUI est tenu au secret professionnel dans les termes des articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

ARTICLE 5 :

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint Denis, le 1<sup>er</sup> décembre 2025

Le Directeur régional et interdépartemental de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des Solidarités  
d'Île-de-France

**SIGNÉ**

Fabrice MASI

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d'Île-de-France

IDF-2025-12-01-00038

Arrêté n°2025-266

Portant commissionnement pour effectuer des  
contrôles au titre de la formation professionnelle  
et des opérations cofinancées par le Fonds Social  
Européen



**Arrêté n°2025-266**

**Portant commissionnement pour effectuer des contrôles au titre de la formation professionnelle et des opérations cofinancées par le Fonds Social Européen**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,

**VU** le code du travail, notamment les articles L. 6361-1 à L. 6361-5 et R. 6361-1 et R. 6361-2 ;

**VU** le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013, modifié, portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil;

**VU** le règlement (UE) n° 1304/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013, modifié, relatif au Fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) n° 1081/2006 du Conseil ;

**VU** le règlement délégué (UE) n° 480/2014 de la Commission du 3 mars 2014, modifié, complétant le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche ;

**VU** le décret n° 2008-548 du 11 juin 2008, modifié, relatif à la commission interministérielle de coordination des contrôles – autorité d'audit pour les fonds européens en France ;

**VU** le décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

**VU** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

**VU** l'arrêté interministériel du 12 août 2025 nommant Monsieur Fabrice MASI, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 25 août 2025,

**VU** l'arrêté IDF-2025-08-27-00002 du 27 août 2025 de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Fabrice MASI, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, en matière administrative,

**VU** l'arrêté du Ministre du Travail, en date du 6 février 2025, portant changement d'affectation de Madame Thérèse ROSSI à la direction régionale interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France ;

**VU** l'assermentation de Madame Thérèse ROSSI prononcée par le président du Tribunal judiciaire de Paris en date du 14 novembre 2025 ;

### **Arrête**

#### **ARTICLE 1 :**

Madame Thérèse ROSSI est commissionnée pour effectuer les contrôles mentionnés aux articles L. 6361-1 à L. 6361-5 du code du travail.

#### **ARTICLE 2 :**

Madame Thérèse ROSSI est commissionnée pour effectuer les audits mentionnés à l'article 27 du règlement délégué (UE) n° 480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, pour ce qui concerne les opérations sélectionnées dans le cadre du programme opérationnel national FSE pour l'emploi et l'inclusion en métropole (CCI 2014FR05SFOP001) et du programme opérationnel national pour la mise en œuvre de l'initiative pour l'emploi des jeunes en métropole et en outre-mer (CCI 2014FR05M9OP001).

#### **ARTICLE 3 :**

Madame Thérèse ROSSI est habilitée à intervenir sur l'ensemble du territoire de la région Ile-de-France.

#### **ARTICLE 4 :**

Madame Thérèse ROSSI est tenue au secret professionnel dans les termes des articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

ARTICLE 5 :

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint Denis, le 1<sup>er</sup> décembre 2025

Le Directeur régional et interdépartemental de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des Solidarités  
d'Île-de-France

**SIGNÉ**

Fabrice MASI